



Pérennité de l'entretien hivernal du sentier du Vallon du district de Limbour

Mémoire

Présenté à la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité (CTDDS)

Le 8 juin 2023

Mémoire adopté lors de l'assemblée du conseil d'administration du 15 mai 2023

Maj : 2023-06-05, 18h03

À propos de l'Association des résidents de Limbour

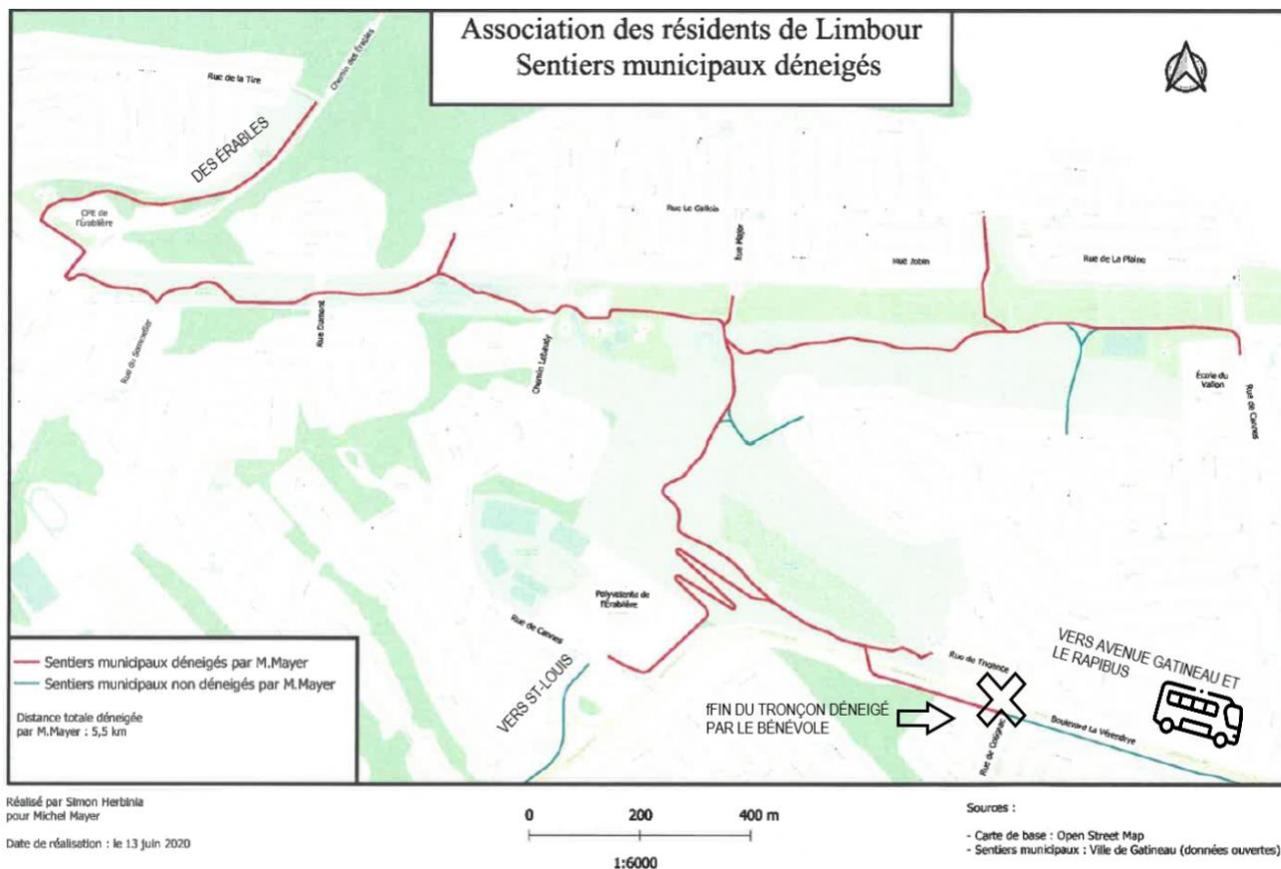
L'Association des résidents de Limbour (ARL) est une association constituée depuis le 3 août 2015. Elle représente les citoyens de trois quartiers : Mont-Luc, Côte-d'Azur et Limbour. Plus de 16 000 citoyens y résident. Le lieu de travail de la majorité de la population active se situe à l'extérieur du district. Ce dernier comprend trois écoles primaires, et deux écoles secondaires ainsi que plusieurs Centres de la petite enfance (CPE).

L'ARL a, comme mission, notamment, de travailler au développement des communautés, d'identifier les enjeux qui affectent les résidents, dans un esprit d'amélioration de la qualité de vie, et de travailler à l'avancement de dossiers touchant l'amélioration de la mobilité et le transport actif sécuritaire.

Objectif visé

Les pistes cyclables du district de Limbour, ici nommées « sentier du Vallon », sont utilisées par nos citoyens hiver comme été à des fins de déplacements utilitaires et récréatifs. À proximité des pistes se trouvent : trois garderies¹ (deux CPE et une garderie privée), deux écoles primaires, une école secondaire, plusieurs arrêts d'autobus ainsi que le centre communautaire Limbour (Scout – SAGA jeunesse, le regroupement des aînés du centre communautaire Limbour...). Nous ajoutons qu'une seconde école secondaire se trouve non loin d'un accès à la piste cyclable. Cette dernière se prolonge par des corridors verts sur une distance totale de 5,98 km. Il est au cœur du district.

Figure 1 - Sentier du Vallon 2023 – Portion déneigée (Réf. Protocole d'entente hivernal sentiers récréatifs ARL 2021-2023)



¹ La planète des enfants : 80 places, De l'Érablière : 80 places, Enfantastique : 78 places (total 238 places)

Le Plan directeur du réseau cyclable de la Ville de Gatineau prévoit une planification quant au déploiement d'un *réseau cyclable 4 saisons*. Ce dernier s'étale progressivement d'est en ouest, mais prend fin à la porte du district de Limbour (intersection boul. la Vérendrye Ouest et avenue Gatineau) (figure 3). Le site ne précise pas combien de km sont déneigés annuellement mais l'ajout de 4.5 km.

Figure 3 - Limites du réseau blanc de la ville de Gatineau, (2023-05-01), Réf. www.gatineau.ca.../velo_hivernal/reseau_blanc_2022_2023



À la lumière de ce qui précède, **le seul lien cyclable sécuritaire et utilitaire du district de Limbour demeure la piste cyclable nommée *le sentier du Vallon*** qui débute à l'intersection du boulevard la Vérendrye Ouest et de l'avenue Gatineau. Il se déploie jusqu'aux chemins Saint-Louis, des Érables, des rues Lebaudy, de Cannes, etc. (figure 1). Le sentier du Vallon est largement utilisé, tant par les élèves, les travailleurs que ce soit pour se rendre à l'école, aux CPE ou au travail, et ce, en toute saison. Il est donc à cet égard tout à fait utilitaire.

Depuis l'hiver 2019-2020, un protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et l'ARL encadre l'entretien hivernal du sentier du Vallon permettant ainsi son utilisation « 4 saisons ». Ceci permet aux citoyens de circuler de façon sécuritaire à l'intérieur du district car les opérations s'arrêtent à la rue Cotignac, avant l'intersection de l'avenue Gatineau, la connectivité avec le réseau de la ville n'étant ainsi pas assurée (figure 1). Ce protocole est financé par l'enveloppe budgétaire du plan de plein air urbain. L'ARL assure la mise en œuvre et le respect du protocole, encadre le bénévole, assume la gestion des plaintes, doit assumer un haut niveau de responsabilité (assurance, CNESST...), les communications avec les citoyens (affiches et autres), et rechercher le financement excédentaire nécessaire pour l'entretien.

L'entretien par la Ville assurerait la connectivité vers l'est et permettrait à tous (incluant les personnes à mobilité réduite, sans permis de conduire, etc.) de sortir du district. Il est à noter qu'aucun trottoir ne le permet, car aucun ne relie le district de Limbour au reste de la ville. Le trottoir de la rue St-Louis s'arrête à la rue Monte-Carlo tandis que celui du boulevard la Vérendrye s'arrête à l'avenue Gatineau. Il est possible de poursuivre son chemin vers l'est, mais il faut pour cela traverser la bretelle d'entrée de l'autoroute 50. La piste cyclable multifonctionnelle du boulevard la Vérendrye, quant à elle, prend fin à l'avenue Gatineau. Un lien est manquant vers cette avenue.

L'ARL, consciente de la précarité dans le temps d'un tel protocole (bénévolat, entretien équipement, responsabilités dévolues à l'Association, etc.), souhaite assurer la pérennité de ce service et demande que le sentier du Vallon soit ajouté à la liste des pistes cyclables entretenues par la Ville de Gatineau par le biais de l'enveloppe budgétaire dédiée au réseau 4 saisons. Ceci assurerait d'une part la permanence de ce service et d'autre part, le rendrait équivalent au niveau de service présentement rendu ailleurs dans le *réseau cyclable 4 saisons* actuel (équité de traitement).

Demande de l'ARL quant à l'entretien hivernal du *sentier du Vallon* du district de Limbour

1. Considérant la nécessité de sécuriser, d'encourager le transport actif et de limiter le voiturage en solo (autosolo – utilisation 81,84 %²);
2. Considérant que la population active du district de Limbour travaille essentiellement à l'extérieur du district;
3. Considérant la présence d'écoles, garderies, points de transport en commun et du centre communautaire à proximité du sentier du Vallon;
4. Considérant que le sentier du Vallon est le seul lien cyclable sécuritaire dans le district qui mène à la piste du rapibus vers le centre-ville;
5. Considérant le niveau d'utilisation des pistes cyclables du sentier du Vallon fortement appréciées par les résidents du district et ce en toutes saisons;
6. Considérant la possibilité d'un bris de ce service bénévole soudain, temporaire ou permanent;
7. Considérant la nécessité de pérenniser ce service;
8. Considérant le niveau de service rendu dans de nombreux districts de la ville de Gatineau et le fait que ledit réseau s'étende d'année en année;

Le conseil d'administration a résolu à sa séance du 15 mai 2023

De demander à la Ville de Gatineau d'assumer l'entretien hivernal du réseau de pistes cyclables du sentier du Vallon; de l'ajouter à son *réseau cyclable 4 saisons* actuel afin de pérenniser l'entretien hivernal du sentier du Vallon dans le district de Limbour et d'assurer la connectivité avec le *réseau cyclable 4 saisons* existant.

Renée Amyot, présidente

Michel Gagné, secrétaire

² Donnée extraite du site : Ville de Gatineau, Infoterritoire, <http://www3.gatineau.ca/Infoterritoire/WebInterface/views/index.aspx>

Quelques statistiques

1. En 2016, pour la population du district de Limbour, l'âge moyen était de 41,7 ans et l'âge médian de 39,2³ ans.

2. Navettage :

Figure 3 - District de Limbour (moyenne des quartiers Côte-d'Azur, Limbour et Mont-Luc)

NAVETTAGE ⁴ - MODE DE TRANSPORT	MOYENNE
POPULATION RÉSIDANTE OCCUPÉE ÂGÉE DE 15 ANS ET PLUS	
AUTO - COMME CONDUCTEUR (AUTO SOLO)	81,84%

3. La connexion du sentier du Vallon au réseau existant ainsi que la pérennité de son déneigement sont en adéquation, non seulement avec le Plan directeur du réseau cyclable de la Ville de Gatineau, mais également avec :

3.1 le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la Ville de Gatineau, dont la 2^e orientation, la priorisation de la mobilité durable, est un engagement avec ses partenaires dans la voie de la mobilité durable par la planification et la mise en œuvre de mesures offrant des alternatives à l'automobile pour les déplacements entre le domicile et le travail : ... , aménagements encourageant la pratique des modes actifs comme le vélo ou la marche.»⁵ et,

3.2 la Politique des rues conviviales de la Ville de Gatineau qui propose, entre autres principes, le développement d'un réseau cyclable et de déplacements actifs universel, accueillant, connecté et sécuritaire.

Références

Association des résidents de Limbour et Ville de Gatineau, *Protocole d'entente – Entretien hivernal sentiers récréatifs, 2021-2023*

Association des résidents de Limbour, *Plan directeur du réseau cyclable de Gatineau, Mémoire collectif de représentants du district de Limbour*, déposé le 3 juillet 2018 à la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité de la Ville de Gatineau

Ville de Gatineau, *Schéma d'aménagement et de développement révisé, Aménageons le futur !*, règlement no 2050-2016, adopté le 20 octobre 2015

Ville de Gatineau, *Infoterritoire*, <http://www3.gatineau.ca/Infoterritoire/WebInterface/views/index.aspx#population>, 2016

Ville de Gatineau, *Plan directeur du réseau cyclable de la Ville de Gatineau*, 2018

Ville de Gatineau, *Politique des rues conviviales de la Ville de Gatineau*, adoptée le 21 septembre 2021

³ Âges : Données extraites du site Infoterritoire de la Ville de Gatineau

⁴ Navettage : Mode de transport des résidents : Principal moyen utilisé par le répondant pour se déplacer entre son domicile et son lieu de travail (donnée extraite du site *Infoterritoire* de la Ville de Gatineau)

⁵ Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la Ville de Gatineau, R2050-2016, p. 81